

La Corse et ses langues depuis 1850 : du trilinguisme au monolinguisme ?

DIDIER REY

Università di Corsica (France)

Résumé : Cet article analyse l'histoire de la confrontation linguistique entre les langues corse, italienne et française sur le territoire de l'île de Corse entre le mi-19^e siècle et le début du 21^e siècle. Le grec de Cargèse et le ligure de Bonifacio ne sont pas pris en compte dans cette étude. Connaissant une situation de trilinguisme depuis près de deux siècles, la Corse s'achemine-t-elle vers une situation d'unilinguisme au bénéfice du français ? Après l'analyse des mécanismes politiques et socioculturels de l'éviction de la langue italienne au bénéfice du français sur fond de tensions internationales, sont abordés ceux de la confrontation entre le français et le corse à compter des années 1880. Nous nous penchons ensuite sur la situation actuelle du corse confronté à l'omniprésence du français et à l'apparition d'un « français régional de Corse » où se mêlent des éléments des deux langues ainsi que des prononciations francisées de certains mots du vocabulaire corse. Enfin, le texte se conclut sur l'émergence de l'utilisation de l'italien dans une identité nouvelle, en rupture avec les schémas hérités de la nationalisation des masses.

Mots-clés : corse ; français ; italien ; langues ; mouvements identitaires ; nationalisation des masses ; racisme.

Abstract: This paper analyzes the history of linguistic confrontation between the Corsican, Italian and French languages on the island of Corsica between the mid-19th century and the beginning of the 21st. The Greek idiom of Cargese and the Ligurian idiom of Bonifacio are not included in this study. Having been trilingual for nearly two centuries, is Corsica now moving towards a situation where French is the only language spoken? After analyzing the political and socio-cultural mechanisms behind the exclusion of Italian in favour of French against a backdrop of international tensions, we look at the confrontation between French and Corsican from the 1880s onwards. We then examine the current situation of the Corsican language in the face of the omnipresence of French and the emergence of a “Corsican French” language combining elements of the two languages as well as French-inflected pronunciations of certain Corsican words. The paper concludes by considering the resurgence of the use of Italian as part of a new identity, breaking with the patterns inherited from the nationalization of the masses.

Keywords: Corsica; French; identity movements; Italian; languages; nationalization of the masses; racism.

Introduction

Si l'on regarde une carte des environs de Bonifacio, dans le sud de la Corse, établie par l'Institut géographique national français¹, on peut voir d'un côté, écrit en corse, le *Golfu di Sant'Amanza*, de l'autre, en italien, le *Capo Pertusato*, mais aussi le « Couvent de St Julien », en français, et, enfin, une forme de franco-corse ou de franco-italien, avec le « Golfe de Ventilegne ». Ces toponymes sont les traces visibles d'une lutte culturelle séculaire inégale entre les langues corse, italienne et française.

C'est l'histoire de cette lutte que nous nous proposons d'analyser rapidement ici, le récit d'une double défaite, celle de l'italien et, d'une certaine manière, celle du corse. Il ne s'agit pas d'une approche sociolinguistique, mais, plus modestement, d'une analyse historique des rapports de force et de celles des représentations des différentes langues concernées qui aboutissent à la situation diglossique actuelle². Pour ce faire, nous nous pencherons tout d'abord sur la disparition de l'italien, puis nous nous intéresserons à la résistance (désespérée ?) du corse et, enfin, nous conclurons par un aperçu de la situation présente.

1. La fin de l'italianité linguistique (des années 1770 aux années 1890)

Au milieu du 18^e siècle, l'État corse³ est l'un parmi la douzaine d'autres qui se partagent l'Italie, cette dernière n'étant alors qu'une « simple expression géographique⁴ » ; par conséquent, l'administration

¹ IGN, *Bonifacio*, Top 25 et Série Bleue, échelle 1/25 000, édition du 19 mai 2019.

² On pourra consulter sur la question Pascal Ottavi, « Regards sur le concept de diglossie, à l'épreuve du terrain corse », *Lidil. Revue de linguistique et de didactique des langues*, n° 44, 2011, p. 111-124, <https://journals.openedition.org/lidil/3145?lang=fr>.

³ Au 13^e siècle, la République de Gênes s'impose définitivement en Corse au détriment de Pise présente depuis deux siècles. En 1729, débute la Révolution corse qui aboutit finalement, en 1755, à l'instauration d'un vrai État indépendant dirigé par Pasquale Paoli (1725-1807). Au cours de l'ensemble de ces périodes, la langue italienne est la langue de l'administration.

⁴ Que l'on nous permette ce clin d'œil anachronique à la célèbre formule du chancelier autrichien Metternich (1773-1859) lors du Congrès de Vienne en 1815 : « L'Italie n'est qu'une simple expression géographique ».

insulaire utilise la langue italienne dans ses documents officiels. C'est également la langue des Corses du temps. La conquête française de 1769 ne change rien à la place qu'occupe l'italien en Corse, du moins dans un premier temps. Mais, avant de poursuivre, il convient de préciser ce que l'on entend lorsqu'on parle de langue italienne en Corse. Pour ce faire, il faut s'en remettre à l'historien et linguiste Fernand Etti (1919-2001) :

Jusque vers 1850, le corse forme couple avec le toscan [...]. L'un est la langue parlée, l'autre la langue écrite. À cette distinction de l'écrit et de l'oral s'ajoute, jusqu'à un certain point, un clivage social, les classes supérieures s'efforçant de toscaniser même dans l'usage parlé [...]. On aurait tort toutefois de se représenter la relation corse-toscan sur un mode exclusif : le notable parlait corse et le berger n'ignorait pas l'italien [...]. C'est qu'en effet la distinction entre corse et toscan était perçue non comme celle de deux langues, mais comme celle de deux niveaux de langue, celui de la langue parlée tous les jours et celui de la langue d'une certaine « tenue », écrite ou parlée. Tel est le couple, communément appelé *lingua italiana*, qui était considéré par les Corses comme leur langue maternelle⁵.

C'est à la partie toscane de ce couple que nous ferons référence tout au long de cet article lorsque nous évoquerons la langue italienne. Cette dernière demeure bien vivante dans le discours politique, les journaux, la littérature⁶ et la vie quotidienne ; même le catéchisme est uniquement rédigé dans la langue de Dante jusqu'en 1815 au moins, l'Église catholique s'avérant être une farouche défenseuse de son utilisation. L'univers culturel du peuple corse est donc entièrement italien au sens déjà donné à la langue. Si la formation des élites ne peut plus se faire dans l'île, du fait de la non-réouverture de l'université après la conquête française⁷, elle continue néanmoins de s'accomplir dans la

⁵ Fernand Etti, *Langue corse : incertitudes et paris*, Ajaccio, MCC, 1981, p. 18.

⁶ Citons, à titre d'exemple, le *Giornale Patriottico di Corsica* (1790), *La Corsica. Rivista politico-letteraria* (1849), Salvatore Viale, *Canti popolari corsi*, Fabiani Bastia, 1855, Giuseppe Multedo, *La patria dell'Italiano* (4 settembre 1858), Fabiani Bastia, 1859, Martino Casanova, *Alla Corsica, in occasione dell'arrivo du sua Maestà l'imperatrice dei Francesi e del principe imperiale (il 29 agosto 1869)*, Ajaccio, A.F. Leca, 1869, etc.

⁷ Malgré des demandes incessantes jusque dans l'entre-deux-guerres, tous les régimes politiques français refuseront de rouvrir l'université. Il faudra attendre

péninsule italienne. En effet, la courte existence de l'*Università di Corte* – ouverte seulement en 1765 – ne lui permet d'accueillir qu'un nombre restreint d'étudiants. Dès lors, son existence n'empêche pas nombre d'insulaires de poursuivre leurs études dans les universités de *Terra ferma*, autrement dit de l'Italie continentale, comme ils le font depuis des siècles. Les gouvernements français successifs, pour leur part, auraient certes voulu obliger les Corses à étudier en France, mais ils n'auront pas le succès escompté, à l'exception d'un certain Napoléon Bonaparte. L'élite corse préfère continuer à fréquenter les universités italiennes, notamment toscanes, et plus particulièrement celle de Pise, comme le fera Cristoforo (Christophe) Saliceti (1757-1809), fidèle de Napoléon. Dans les années 1820, les Corses constituent d'ailleurs le plus grand nombre d'étudiants de cette université non ressortissants de l'un des États italiens.

La bourgeoisie corse du début du 19^e siècle est donc une bourgeoisie de culture italienne, à l'image de Salvatore Viale (1787-1861), rédacteur d'articles pour l'*Archivio Storico Italiano*, correspondant et ami de Gian Pietro Vieusseux (1779-1863) et de Niccolò Tommaseo⁸ (1802-1874). Du reste, le gouvernement français considère la Corse comme une terre de culture italienne. Ainsi, en 1836, l'un des fils du roi Louis-Philippe, en route pour aller combattre en Algérie, fait une courte escale journalière à Bastia ; du balcon de l'hôtel de ville, il s'adresse au peuple en italien et seulement en italien. Douze ans plus tard, les choses ont pourtant déjà changé. L'année 1848 peut être considérée, symboliquement, comme le moment où s'effectue le tournant culturel en défaveur de la langue italienne. Cette année-là, à Bastia, le texte de la plaque de la statue dédiée à Napoléon I^{er}, tout juste érigée sur la place Saint-Nicolas, est rédigé en latin. En effet, lors des délibérations du conseil municipal, aucune majorité

les grandes mutations subies par la Corse à compter des années 1960, et de nombreux combats militants pour que, en 1981, ait lieu l'ouverture de la nouvelle université de Corse à Corte (voir plus loin).

⁸ On pourra se reporter, entre autres, à Marco Cini, *Une île entre Paris et Florence. Culture et politique de l'élite corse dans la première moitié du XIX^e siècle*, Ajaccio, Albiana, 2003.

ne s'est dégagée sur le choix de la langue, ni pour l'italien ni pour le français ; dès lors, le latin apparaît comme une manière de neutraliser les oppositions linguistiques. Le chant patriotique *L'Ajaccienne* est composé la même année, à Ajaccio ; c'est la première fois, en Corse, qu'un texte de ce type utilise la langue française⁹. Enfin, l'année 1848 voit l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République française ; devenu empereur après le coup d'État du 2 décembre 1851, il se montrera un ennemi implacable et résolu de l'italianité de la culture corse.

Bien sûr, les choses ne se sont pas transformées en quelques années seulement. Le combat culturel entre l'italien et le français a, en effet, commencé dès la conquête avec la fermeture de l'université et la volonté des gouvernements et des régimes politiques français successifs de créer une élite corse de culture française capable de franciser le reste du peuple. L'ennemi à combattre est donc la langue italienne. Si, compte tenu des réalités linguistiques, il y a d'abord une obligation pour l'État de recruter des Corses dans la fonction publique, bientôt le choix est fait de n'envoyer dans l'île que des fonctionnaires francophones. Dans son texte *Dell'uso della lingua patria in Corsica* (1857), Salvatore Viale dénonce la situation inique ainsi imposée aux Corses, notamment dans le domaine très sensible de la justice :

Je ne veux pas non plus nier la nécessité de l'enseignement et de l'apprentissage de la langue française dans l'état actuel des Corses. Je dis seulement que l'usage de la langue maternelle doit être laissé libre parmi nous dans toutes les institutions les plus proches du peuple, c'est-à-dire dans les écoles, les séminaires, les notariats, les mairies, les justices de paix et dans une large mesure dans les tribunaux. Quant aux tribunaux [...] dans les audiences judiciaires, c'est un fouillis, un embrouillamini de langues, d'avocats et de magistrats français et corses, si bien que l'on a l'impression d'assister à la pièce de théâtre

⁹ La situation linguistique, du moins celle des élites, muta progressivement comme en témoigne le *Journal de la Corse* d'Ajaccio. Né bilingue, français-italien, à l'exception de son titre, en 1817, il devient uniquement francophone en 1824. Sa publication se poursuit aujourd'hui.

du déraisonnable ; et dans les jugements pénaux, une véritable tragi-comédie. Le Corse ne comprend pas la langue française, ou la comprend peu et mal, ou la comprend à l'oral et non à l'écrit, ou à l'écrit et non à l'oral, ou la lit et ne l'écrit pas¹⁰.

Viale, qui se considère lui-même comme Italien – il le dit au Pape Pie IX qui le questionne sur sa nationalité lors d'une entrevue¹¹ –, résume clairement la situation linguistique et culturelle par une maxime : « *Italia se ne va, Francia non viene* » (« L'Italie s'en va, la France ne vient pas »). Dans les communes, si l'italien a été généralement utilisé pour l'état civil jusqu'à la fin des années 1860 au moins, le français s'est ensuite imposé définitivement avec le remplacement des générations éduquées dans cette langue¹². Éduquées en français, car, en 1851, le gouvernement du prince-président Louis Napoléon – bientôt empereur – interdit l'usage de l'italien dans l'administration publique. Ce n'est pas la première fois qu'une telle décision est prise par un gouvernement français, mais c'est la première fois qu'elle se voit strictement appliquée. Il est également interdit à toute personne ayant obtenu son diplôme à l'étranger – autrement dit, ici, dans la Péninsule – d'exercer en Corse. Dans le même temps, avec la modernisation de la France et la naissance d'un empire colonial outre-mer, les besoins de l'administration et de l'armée françaises s'accroissent, nécessitant d'importants

¹⁰ « *Nè pur voglio negare nell'odierna condizione dei Còrsi la necessità in loro d'insegnare e imparare la lingua francese. Dico soltanto, che doveasi lasciar libero fra noi l'uso della lingua patria in tutti quegl'istituti che più s'avvicinano al popolo ; vale a dire nelle scuole, nei seminari, uffici di notai, municipj, giudicature di pace e in gran parte nella curia. E quanto alla curia [...] Nell'udienze giudiziarie un guazzabuglio, un pasticcio di linguaggi, d'avvocati e magistrati francesi e còrsi, sicchè ti par di assistere qualche volta al giuoco degli spropositi ; e nei giudizi criminali, ad una vera tragi-commedia. Il Còrso, o non capisce la lingua francese, o la capisce poco e male, o la capisce parlata e non scritta, o scritta ma non parlata, o la sa leggere e non la sa scrivere.* », Salvatore Viale, « Dell'uso della lingua patria in Corsica », *Archivio Storico Italiano*, Nuova Serie, vol. VI, 1857, p. 25-37. Traduction réalisée par nos soins comme toutes celles qui suivent.

¹¹ Paul-Michel Villa, *La maison des Viale*, Paris, Presses de la Renaissance, 1985, p. 201.

¹² Sur ce processus on se reportera à Marco Cini (a cura), *Gli « Studii critici di costumi còrsi » di Salvatore Viale. Il processo di modernizzazione della Corsica nel XIX secolo*, Torino, L'Harmattan Italia, 2018.

recrutements de militaires et de fonctionnaires¹³, parmi lesquels se trouvent de nombreux Corses pour qui le français est désormais la « langue du pain ». Mais la langue italienne et l'idée d'une nation différente de la française ne sont pas tout à fait mortes, comme l'atteste, en 1871, après la défaite de la France face à la Prusse, la lettre adressée, uniquement dans la langue de Dante, par le colonel Polidoro Casalta d'Ornano à tous les maires de Corse où l'on peut lire :

Nous ne sommes Français que par convention. Cela fait un siècle que nos ancêtres s'unirent à la France, c'est-à-dire à une entité pleine de vie et de robustesse, elle n'est plus aujourd'hui pour nous qu'un cadavre ; le pacte est donc rompu, et nous avons le droit de revenir à l'antique tradition de notre île : l'autonomie ou l'association selon ce que le cœur nous conseille¹⁴.

Mais son initiative ne rencontre aucun écho.

Ce mouvement de francisation et de « fonctionnarisation » est amplifié sous la III^e République qui le porte à son pinacle par l'intermédiaire de l'École et de l'Armée. Mais plus encore, ici, grâce à la transformation en profondeur du système clientélo-claniste, qui trouve là un levier essentiel dans son rôle d'intermédiaire entre l'État et les insulaires, le tout sur fond de fraudes électorales massives¹⁵. Sans compter l'importance de « l'aventure

¹³ Sur la question, on pourra se reporter à Quentin Deluermoz, *Histoire de la France contemporaine 3. Le crépuscule des révolutions 1848-1871*, Paris, Seuil, coll. « Univers historique », 2012.

¹⁴ « *Noi non siamo Francesi che per un atto di convenzione. Fa il secolo che i nostri antenati unironsi alla Francia, cioè ad un ente pieno di vita e di robustezza, oggi esso non è per noi che un cadavere ; il patto è dunque rotto, e noi abbiamo il dritto di ritornare all'antica tradizione della nostra isola : autonomia o associazione secondo che il cuore consiglia.* », extrait de la lettre adressée par le colonel Polidoro Casalta d'Ornano à tous les maires de Corse, Florence, le 25 février 1871, cité par Didier Rey et Eugène Gherardi, *Le Grand Dérangement. Configurations géopolitiques et culturelles en Corse (1729-1871)*. Anthologie, Ajaccio, Albiana, 2013, p. 307.

¹⁵ La républicanisation de la Corse, sous l'impulsion d'Emmanuel Arène (1856-1908), s'accompagne d'une transformation en profondeur du système claniste et clientéliste. Les nouveaux maîtres du jeu, contrairement à leurs prédécesseurs, forgent initialement leur destin dans les cabinets ministériels, s'y constituant de solides réseaux imbriquant le monde politique et l'administration, sans oublier de judicieuses alliances matrimoniales en Corse. Une fois

coloniale » et, plus tard, des deux guerres mondiales, pour l'enracinement du patriotisme français et l'identification à la « Grande Nation », « l'invention de la tradition » napoléonienne jouant également son rôle dans ce processus¹⁶. Pour la première fois depuis la conquête de 1769, une majorité de Corses se sentent Français, ou du moins intimement liés à la France.

Pour autant, chasser la langue italienne ne suffit pas. Il faut la haïr et, à travers elle, les Italiens dans leur ensemble. Ce sera l'étape suivante au temps de la nationalisation des masses¹⁷, de la Triple Alliance dirigée contre la France – dont fait partie le jeune royaume italien aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie –, du ministre Francesco Crispi initiateur de la « guerre froide » – notamment douanière et coloniale – entre la France et

élus, ils renforcent leur clientèle, d'autant plus facilement qu'ils contrôlent la distribution des nominations et des emplois. Cette situation entraîne la consolidation d'un système particulier où les politiques concentrent entre leurs mains la quasi-totalité des ressources sociales, et ce, nonobstant la mainmise sur la presse. Pour autant, le système est tout sauf fermé et figé. Malgré l'existence de lignées notabiliaires (jusqu'au début des années 2010), il peut bénéficier à de « jeunes loups » en mal de pouvoir ou désireux de secouer le joug des vieux caciques. Il connaît également des repositionnements plus ou moins périodiques. Pour plus de détails sur la question, voir notamment Jean-Paul Pellegrinetti et Ange Rovere, *La Corse et la République. La vie politique, de la fin du second Empire au début du XXI^e siècle*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2004.

¹⁶ Si de nombreux Corses firent partie de la Grande Armée, le régime impérial fut particulièrement dur pour l'île. En 1814, à la nouvelle de la chute de l'Empire, le drapeau blanc de la monarchie est hissé à Ajaccio et celui du Royaume-Uni à Bastia dans l'espoir de reconstituer le royaume anglo-corse (1794-1796). Il n'en est plus de même quarante ans plus tard. En effet, sous le Second Empire, puis sous la III^e République, le personnage de l'empereur est instrumentalisé avec succès par le pouvoir central afin d'en faire le symbole de l'adhésion volontaire de la Corse à la France ; la naissance de Napoléon Bonaparte l'année même de la perte de l'indépendance (1769) marquerait la « fin de l'Histoire » pour une Corse désormais française pour l'éternité. Parallèlement dans l'île, se développe une *vulgate* mettant en scène une France « redevable » à la Corse de lui avoir donné Napoléon, pour la plus grande gloire de celle-ci. Le processus est achevé en 1914 et semble irrémédiable.

¹⁷ Sur le concept, on se reportera avec profit à George Mosse, *La nazionalizzazione delle masse. Simbolismo politico e movimenti di massa in Germania (1812-1933)*, traduzione di Livia De Felice, introduzione di Renzo De Felice, Bologna, Il Mulino, 2018 [1975].

l'Italie, qui durera des années 1880 jusqu'au début du nouveau siècle. Il faut rappeler que, à la fin du 19^e siècle, la Corse se trouve dans une situation économique médiocre, l'émigration vers la France et l'outre-mer étant considérée comme la seule solution à la crise ; en même temps, l'île connaît une immigration italienne de grande ampleur. Naît alors, dans certains secteurs de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie corses, non sans une forme de mimétisme avec le discours des nationalistes français, un sentiment italophobe et raciste contre « l'envahisseur », que l'on retrouve à foison dans les pages des journaux de l'époque à l'image de celui-ci :

L'invasion ! [...]. Ils sont partout ! C'est par milliers qu'on les compte [...] qui viennent à la curée, sucer les dernières gouttes de [notre] sang [...]. L'italien, cependant, reste la plaie de notre pauvre pays. [...] Lorsqu'il n'est pas un espion, il est toujours un calomniateur¹⁸.

Mais, en même temps, dans certains secteurs de cette même bourgeoisie, persiste toujours un sentiment d'admiration pour la culture italienne. C'est ainsi que, en 1900, lors de la création du concours de l'Agrégation d'italien¹⁹, tous les diplômés sont Corses, et la plupart d'entre eux le seront jusqu'en 1903. Il faudra attendre le fascisme et son irrédentisme hors de saison²⁰ pour assister à la damnation que l'on pouvait penser définitive de la langue italienne en Corse. Ce racisme est également partagé par ceux pour qui l'immigré italien est un proche concurrent sur le marché du travail : c'est la « guerre » des pauvres contre les plus pauvres.

2. Le corse en première ligne (des années 1890 aux années 1950)

Le toscan éliminé de la culture insulaire, la langue corse se retrouve seule face au français, en danger de subir le même sort. Déjà, à la fin du 19^e siècle, dans la sphère de la petite bourgeoisie

¹⁸ *L'Écho de Bastia*, 30 juillet 1898.

¹⁹ Il s'agit du concours de recrutement des enseignants de lycées.

²⁰ Voir notamment Deborah Paci, *Corsica fatal, Malta baluardo di romanità. L'irredentismo fascista nel mare nostrum (1922-1942)*, Firenze, Le Monnier, 2015.

intellectuelle, une revendication culturelle en faveur de la langue corse se développe, portée par Santu Casanova (1850-1936) et son journal *A Tramuntana*, fondé en 1896, le premier du genre rédigé en langue corse, qui constitue un « événement en définitive de portée plus idéologique et sociale que strictement littéraire. Son “intuition géniale” fut de hisser la langue corse au niveau de l’écrit sans “manifeste tapageur, simplement par l’usage qu’il en faisait”²¹ ». En mars 1914, c’est au tour d’*A Cisptra* d’entrer très brièvement en scène. Après la guerre, le journal *A Muvra*, de Petru Rocca, reprend le combat culturel, portant également la contestation sur le plan politique avec la création du *Partitu Corsu d’Azione* (1922) qui devient le *Partitu Corsu Autonomista* (PCA) en 1926. Mais, au-delà du seul aspect culturel, *A Muvra* ne cache pas son admiration pour Mussolini. Plus que pour le fascisme d’ailleurs, car, pour ces réactionnaires, l’idée même d’Homme nouveau est finalement inconcevable. Comme d’autres en France et en Europe, le PCA et *A Muvra* reçoivent des fonds secrets de l’Italie fasciste²². Déjà, en 1936, Santu Casanova, invité en Italie, est allé mourir à Livourne, choyé par les autorités fascistes. Face à l’hostilité de plus en plus affirmée de l’administration française, les autonomistes affichent ouvertement leur soutien non seulement à Mussolini, mais aussi à Hitler et à Franco sur fond d’antisémitisme. Le patriotisme français des insulaires – mais aussi le racisme anti-italien – condamnent les membres de *A Muvra* et ceux du PCA, considérés comme des traîtres, à un isolement politique, social et culturel absolu. Le comte Galeazzo Ciano, lui-même ministre des Affaires étrangères et gendre du Duce, note dans son journal à la date du 30 décembre 1938 : « Monelli, de retour de Corse, me confirme ce que je savais : à savoir que l’irrédentisme corse n’existe pas et que tout le parti de Petru Rocca ne compte pas

²¹ Jacques Thiers, *Papiers d’identité(s)*, Ajaccio, Albiana, 2008, p. 77.

²² Sur les rapports entre autonomistes et fascistes, on se reportera à Jean-Pierre Poli, *Autonomistes corses et irrédentisme fasciste 1920-1939*, Ajaccio, DCL Éditions, 2007.

plus de dix personnes²³ ». Lors de l'occupation italienne de l'île, entre novembre 1942 et septembre 1943, certains muvristses collaborent avec l'occupant. En septembre-octobre 1946, Petru Rocca lui-même et des membres de son entourage sont jugés à Bastia et condamnés aux travaux forcés. Eugenio Grimaldi sera condamné à la peine de mort – mais la peine n'a jamais été exécutée –, alors que l'extradition des fugitifs en Italie ne sera jamais demandée par le gouvernement français. La principale conséquence de l'attitude politique des muvristses pour la reconnaissance de la langue et de la culture corse est son discrédit total et absolu. Il n'est pas étonnant que, jusque dans les années 1960 au moins, la simple idée de défendre la langue corse soit perçue comme une résurgence de l'irrégentisme fasciste. On comprend alors mieux qu'en janvier 1951, lorsque le Parlement français vote la loi Deixonne²⁴ en faveur de l'enseignement facultatif des langues dites régionales, « [l]es articles [...] seront applicables, à partir de la rentrée scolaire suivant sa promulgation, dans l'aire d'influence du breton, du basque, du catalan et de l'occitan », l'absence du corse ne provoque absolument aucune réaction dans l'île.

À la veille des années 1960, le corse est donc en mauvaise posture. Non enseigné à l'école, entaché d'infamie, considéré comme la langue du passé et de la pauvreté, son avenir semble irrémédiablement derrière lui.

Mais les années 1960 sont, pour la Corse tout entière, celles de grands changements démographiques et socioculturels. La décolonisation entraîne le retour au pays de milliers de Corses vivant outre-mer. Elle suscite aussi l'arrivée de plusieurs milliers de rapatriés d'Algérie (les Pieds-noirs), pour la plupart sans attache avec l'île. À la même époque, l'application du Programme d'action régionale (PAR), élaboré par les services de l'État pour « la mise

²³ « Monelli reduce dalla Corsica me conferma ciò che sapevo : e cioè che un irredentismo corso non esiste e che tutto il Partito di Petru Rocca non contà più di dieci persone », Galeazzo Ciano, *Diario 1937-1943*, a cura di Renzo de Felice, Milano, Rizzoli, 1996, p. 228.

²⁴ Loi n° 51-46 du 11 janvier 1951, dite loi Deixonne.

en valeur de la Corse », a pour objectif de transformer l'île en un espace de loisirs et de consommation basé sur le tourisme de masse et l'agriculture intensive. Les « rapatriés » sont nombreux à pratiquer cette dernière et bénéficient surtout d'avantages économiques refusés aux insulaires. Parallèlement, le PAR conduit de nombreux Français continentaux à émigrer et à s'installer durablement sur place, soit comme travailleurs, soit comme résidents une partie de l'année. Parallèlement, des travailleurs migrants, d'abord marocains, puis portugais et, plus tard, polonais, roumains, etc., sont attirés en Corse grâce au développement du tourisme et à l'essor du secteur du bâtiment. Pour la première fois dans l'histoire démographique de la Corse, l'immense majorité des migrants n'a aucun lien culturel avec la population d'origine.

Cette situation nouvelle conduit un grand nombre de jeunes corses, notamment parmi les étudiants de Nice, Marseille et Paris, mais aussi dans le monde agricole et dans la petite bourgeoisie insulaire, à voir dans cet aménagement une forme de colonisation de la Corse au profit exclusif des étrangers²⁵. La politique menée par les autorités françaises, manifestement défavorable aux revendications politiques et sociales des Corses, aboutit à la tragédie d'Aleria en août 1975²⁶ et à la création d'un mouvement clandestin armé, le Front de libération nationale de la Corse (FLNC)²⁷, en mai 1976.

Le rapport entre le corse et le français a été affecté par ces transformations démographiques, sociales et politiques. Dans les années 1960 et 1970, se développe un mouvement de réappropriation linguistique et culturelle, connu sous le nom de *Riacquistu* et symbolisé, entre autres, par l'association *Scola Corsa*

²⁵ L'ouvrage indispensable sur la question est celui de Pierre Dottelonde, *Aux origines du nationalisme corse contemporain. Récit d'une genèse 1959-1976*, Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 2024.

²⁶ Le 22 août 1975, à la suite de l'occupation la veille, par des militants autonomistes, de la cave vinicole d'un rapatrié. Impliqué dans un scandale financier, les forces de l'ordre donnent l'assaut ; le bilan est de deux morts parmi ces dernières et d'un blessé grave chez les occupants.

²⁷ *Fronte di Liberazione Naziunale di a Corsica*.

qui organise des cours de langue. Il y a aussi, de la part de certains intellectuels, la recherche d'une orthographe adaptée aux particularités de la langue corse, proche de l'italien, mais aussi différente ; c'est ce que réalisent Pasquale Marchetti et Domenic'Antò Geronimi, en 1971, dans leur ouvrage *Intriciate è cambiarine*²⁸, qui deviendra la norme. Parmi les revendications des mouvements culturels et politiques autonomistes puis nationalistes, figure l'enseignement de la langue corse sur un pied d'égalité avec les autres langues de France établies par la loi Deixonne, et la réouverture de l'*Università di Corti*. Après de difficiles négociations avec les autorités universitaires et de nombreuses manifestations, voire quelques émeutes, l'enseignement est admis au titre de la loi Deixonne en janvier 1974. La lutte pour l'université aboutit en 1981, avec la réouverture de l'*Università di Corsica* à Corte, dans la ville de sa devancière fondée par Paoli en 1765, mais non sans manœuvres politiques visant à lui préférer Ajaccio ou Bastia. Cependant, à la suite de l'irruption des nationalistes corses sur la scène politique, la revendication de l'enseignement de la langue corse ne se contente plus des petites dispositions de la loi Deixonne pour réclamer désormais l'enseignement obligatoire et l'instauration d'un véritable bilinguisme officiel.

3. La situation paradoxale de la langue corse au 21^e siècle

À ce jour, la situation de la langue corse apparaît paradoxale. D'un côté, il y a une présence officielle sur le site en ligne²⁹ de la Collectivité de Corse (CDC). En son sein, une Direction de la Langue et de la Culture chargée de la mise en œuvre du *Pianu Lingua 2020* avec l'aide du *Serviziu di a Furmazione Linguistica*, du *Serviziu di a Diffusione linguistica* et du *Serviziu di u Cunsigliu linguisticu*. Dans le système éducatif, le corse bénéficie d'un soutien considérable de la puissance publique par l'État (Académie de Corse) et de la CDC. Aujourd'hui, l'enseignement bilingue à l'école primaire concerne quasiment la moitié de l'effectif scolaire,

²⁸ Pasquale Marchetti et Domenic'Antò Geronimi, *Intriciate è cambiarine. Manuel pratique d'orthographe corse*, Clermont-Ferrand, Beaulieu, 1971.

²⁹ Cullettività di Corsica / Collectivité de Corse, <https://www.isula.corsica>.

qui est de quelque 25 000 élèves. Il existe 243 professeurs de langue et culture corses dans les collèges et les lycées et dans une filière de spécialité à l'Université. Il y a aussi un recrutement annuel et une formation de quelque 30 % de professeurs des écoles bilingues³⁰. Le corse est aussi présent dans les médias – écrits, audiovisuels, radiophoniques – sans oublier dans la musique et le chant ; quelques chanteurs sont aujourd'hui de renommée internationale. Le football s'est également mis au goût du jour, que ce soit sur les sites en ligne des grands clubs insulaires ou sur les banderoles des supporters dans les stades. Depuis une vingtaine d'années, il existe un festival de la langue corse, organisé par la quasi-totalité des communes de l'île. La littérature jouit d'une réelle réputation, une littérature vivante et de qualité qui se développe grâce aux traductions en français, en italien, en anglais, etc. Ailleurs, les panneaux de signalisation routière donnent une nouvelle visibilité à la langue corse.

Mais, d'autre part, il s'agit d'une langue que l'on n'entend plus guère sur les places publiques ou dans les rues, une langue lue par peu de gens. Une langue dont la présence dans les instances de la CDC reste fragile et soumise aux aléas électoraux ; un renversement de majorité peut changer la donne. Une langue abandonnée par les Corses eux-mêmes, qui ne la transmettent plus à leurs fils et filles, attendant plutôt que le système éducatif la leur transmette. Mais, dans le système éducatif, on constate justement une forte érosion de cet enseignement puisque seuls 25 % des élèves continuent d'étudier le corse après le collège, où l'enseignement bilingue connaît de grandes difficultés. Malgré d'importants efforts consentis ainsi que l'existence d'un CAPES et d'une Agrégation de langue et cultures corses, le système éducatif peine à dégager de vraies cohortes d'élèves corsophones à l'issue de la scolarité obligatoire (jusqu'à 16 ans)³¹. C'est avant tout parce que l'utilité sociale et scolaire du corse est considérée

³⁰ Alain Di Meglio, « Langue corse : d'une diversité géographique à une "revernacularisation" », dans Didier Rey (dir.), *Atlas de la Corse contemporaine*, Arles, Actes Sud, 2023, p. 52-53.

³¹ Pour un état des lieux complet, on pourra se reporter à Alain Di Meglio, « La langue corse dans l'enseignement : données objectives et sens sociétal »,

par beaucoup comme dérisoire et que, face aux matières obligatoires – français, mathématiques, anglais notamment, qui ont toutes une énorme valeur culturelle, un « profit de distinction », selon Pierre Bourdieu³² – le corse ne pèse rien. Sans oublier les héritages funestes du passé qui continuent de marquer nombre de familles vis-à-vis du caractère « rétrograde et passéiste » attribué à la langue corse. Il n'est donc pas étonnant qu'aujourd'hui, en fonction de recoupements successifs, le nombre de locuteurs corsophones soit évalué à 40 % de la population, vraisemblablement plus proche de 30 %. Il est vrai également que les intenses flux migratoires auxquels l'île est soumise ne plaident guère en faveur de la langue corse, bien que les ateliers associatifs assurant son enseignement en plusieurs endroits de l'île connaissent une réelle fréquentation.

Cette situation explique que la question linguistique reste au cœur des préoccupations des nationalistes, vainqueurs des élections à l'Assemblée de Corse en 2015, en 2017 et en 2022 et des élections législatives de 2018 et 2022 avec trois députés élus sur quatre possibles, et un sénateur sur deux possibles. Mais à leurs demandes répétées, le gouvernement français a répondu, à ce jour, qu'il n'y avait pas de place pour l'idée même de négociations. De plus, la France n'a toujours pas ratifié la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*³³. Face à cette opposition, le

Tréma. *Revue internationale en sciences de l'éducation et didactique*, n° 31, 2009, p. 85-94, <https://journals.openedition.org/trema/975>.

³² Pierre Bourdieu, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.

³³ Le site du Conseil de l'Europe donne les précisions suivantes : « La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires [Traité 148] est la Convention européenne pour la protection et la promotion des langues employées par des minorités traditionnelles. Elle constitue, avec la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, l'engagement du Conseil de l'Europe en faveur de la protection des minorités nationales [...]. La Charte énumère toute une série de mesures à prendre pour favoriser l'emploi des langues régionales ou minoritaires dans la vie publique. Ces mesures couvrent les domaines suivants : l'enseignement, la justice, les autorités administratives et les services publics, les médias, les activités et équipements culturels, la vie économique et sociale et les échanges transfrontaliers ». À l'heure actuelle, 25 États l'ont signée et ratifiée, huit États l'ont

combat culturel a été relancé, mais selon des modalités bien différentes de celles du passé. Aujourd'hui, sur la question linguistique, parmi les partisans de la défense et de la promotion de la langue corse, l'écrasante majorité se prononce pour une société bilingue, pour l'utilisation de la langue dans la vie quotidienne, comme l'affirme le collectif *Parlemu corsu* lors de ses nombreuses prises de parole publiques. Malgré ses fins de non-recevoir successives, l'État est sollicité pour un bilinguisme officiel, une co-officialité des deux langues, mais il se montre, pour le moins, rétif ainsi qu'en témoigne le recours du préfet de Corse contre certaines décisions de la CDC³⁴. Néanmoins, les discussions engagées récemment entre les élus territoriaux insulaires et les représentants de l'État en vue de la mise en place d'un éventuel statut d'autonomie de la Corse relancent la question. Enfin, il n'est pas inutile de noter que circulent également dans l'espace public certains stéréotypes éculés, d'origine mal identifiée, mais prégnants, qui attirent l'attention sur le danger du développement de ce qui est apparenté et dénoncé comme une « sous-langue », mélange de français et de corse, ce dernier prononcé et orthographié à la française, sans aucun accent tonique³⁵, ni français ni corse, un « jargon » qui serait la preuve par excellence de l'appauvrissement culturel des Corses et de leur langue.

signée sans la ratifier, et quatorze États ne l'ont ni signée ni ratifiée, Conseil de l'Europe, *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, 2025, <https://www.coe.int/fr/web/european-charter-regional-or-minority-languages/text-of-the-charter>.

³⁴ Le 16 décembre 2021, à l'unanimité, l'Assemblée de Corse adopte son règlement intérieur, le Conseil exécutif faisant de même le 8 février 2022. Ces deux règlements intérieurs comportent la mention commune suivante : « L'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse sont les garants des intérêts matériels et moraux du Peuple Corse [...] les langues des débats de l'Assemblée de Corse sont le corse et le français ». L'État, par l'intermédiaire du préfet de la Corse, introduit alors un recours contentieux contre les deux délibérations précitées. Par jugement en date du 9 mars 2023, le Tribunal administratif de Bastia annule les articles des règlements intérieurs considérant qu'ils violent l'article 2 de la Constitution, selon lequel « La langue de la République est le français ».

³⁵ À titre d'exemple, pour les toponymes, Alate pour *Alata*, Muratelle pour *Muratellu*, Propriane pour *Propriano*, etc.

En même temps, et de manière assez surprenante, on assiste à une certaine renaissance de la langue italienne. Déjà, dans les années 1990, un journal, *La Viva Voce*, avait été publié, le premier écrit dans la langue de Dante depuis la Seconde Guerre mondiale, mais il fut éphémère. Actuellement, c'est au tour de *Corsica Oggi*³⁶, un quotidien en ligne. Sur la page web, les raisons invoquées par les auteurs pour justifier l'utilisation de la langue italienne, « *Perché in italiano* », sont très intéressantes³⁷.

Elles sont d'abord historiques : « [l]'italien et le corse cohabitent depuis des siècles sur l'île. Et c'est en italien [que Pasquale Paoli] a rédigé la Constitution de la République corse, proclamée en 1755, dont il était aussi la langue officielle ». Elles sont ensuite sentimentales : « [b]eaucoup d'entre vous ont des grands-parents ou des arrière-grands-parents qui, sur les tonneaux et les bonbonnes, écrivaient *vino* avec un "o", et non pas *vinu*, peut-être sans savoir exactement pourquoi, mais simplement parce qu'ils savaient que c'était ainsi qu'il fallait l'écrire ». Elles sont enfin, culturelles et identitaires : « [l]e Corse n'a rien à gagner à s'éloigner de l'italien. Il risque d'être de plus en plus francisé et dénaturé [...]. Alors, essayons de l'utiliser, de voir les similitudes qu'il possède avec la langue corse. Elle peut nous aider à préserver notre identité ».

³⁶ Voir le site web de Corsica Oggi à <https://www.corsicaoggi.com/sito>.

³⁷ « *L'italiano e il còrso hanno vissuto insieme per secoli, sull'isola. E in italiano [che Pasquale Paoli] scrisse la Costituzione della Repubblica Corsa, proclamata nel 1755, di cui era anche lingua ufficiale[...]. La lingua di Dante ha continuato ad essere di casa in Corsica anche in tempi più recenti. Molti di voi avranno nonni o bisnonni che sulle botti e le damigiane scrivevano "vino" con la o, a non "vinu", magari senza sapere esattamente il perché, ma semplicemente perché sapevano che così andava scritto. La lingua còrsa è molto simile all'italiano moderno, molto più simile addirittura di alcune lingue e dialetti locali parlati in Italia, come il sardo, il calabrese o il siciliano. E certamente l'italiano è molto più simile al còrso che non il francese [...]. Il còrso non ha che da perdere allontanandosi dall'italiano. Rischierà di francesizzarsi e snaturarsi sempre di più [...]. E allora proviamo ad usarlo, e vedremo quante somiglianze ha con la lingua corsa. Può aiutarci a preservare la nostra identità, e può essere occasione di arricchimento culturale e di opportunità economiche, vista la vicinanza geografica dell'Italia e all'importanza del suo turismo verso l'isola [...]. Questo sito gratuito di notizie e attualità vuole essere un'occasione per riprendere il filo che da sempre lega la cultura italiana e la Corsica. »*

Conclusion

Adosser la langue corse à l'italien pour survivre est un véritable défi qui n'est pas dénué de sens. L'avenir nous dira si cette option est réaliste ou si elle n'est qu'une chimère. Et ce, d'autant plus que, dans le même temps, le contact avec la part italienne de la culture corse a totalement disparu de la région outre-tyrrhénienne. Les Corses y sont considérés comme des Français, certes particuliers, mais dont la langue est le français. Pour preuve, ces deux extraits tirés de publications touristiques qui indiquent, à plus de trente ans de distance (en 1984 et 2017), combien la situation vis-à-vis de la Corse, des Corses et de leur langue a muté dans l'Italie contemporaine :

Une fois débarqués en Corse, je le répète, nous ne devons pas avoir peur d'utiliser l'italien pour nous exprimer, mieux, utilisons toujours notre langue, et feignons d'ignorer le français : si des centaines de milliers d'Italiens parlaient italien en Corse, nous ne ferions pas œuvre d'italianisation, nous aiderions seulement la langue corse à survivre³⁸.

Cherchez au moins à apprendre quelques phrases en français avant votre voyage et n'ayez pas peur de les utiliser. Les Corses tendent à apprécier l'effort de celui qui essaye de parler leur langue³⁹.

La situation actuelle est donc faite de la présence du corse dans l'espace public, de sa régression dans la vie quotidienne au profit du français et du « français régional de Corse⁴⁰ », sans parler d'une surprenante, bien qu'artificielle, résurrection de l'usage de l'italien⁴¹. L'avenir reste préoccupant pour la langue corse : pour l'UNESCO,

³⁸ « *Una volta sbarcati in Corsica, ripeto, non dobbiamo avere paura di usare l'italiano per esprimerci, anzi, usiamo sempre la nostra lingua, e facciamo finta di non conoscere il francese : se centinaia di migliaia di italiani parleranno italiano in Corsica, non faranno opera di italianizzazione, aiuteranno soltanto la lingua corsa a sopravvivere* », Tullio Bagnati e Albano Marcarini, *Corsica*, introduzione di Sabino Acquaviva, quinta ristampa, Clup guide, Milano, 1984, p. 12-13.

³⁹ « *Cercate di imparare alcune frasi in francese prima del vostro viaggio e non abbiate paura ad usarle. I corsi tendono ad apprezzare lo sforzo di chi prova a parlare la loro lingua* », Notizie.it, 30 novembre 2017.

⁴⁰ Voir, par exemple, Jacques Thiers, « Le français régional de Corse, une ressource ? », dans Marie-Antoinette Maupertuis (dir.), *La Corse et le développement durable*, Ajaccio, Albiana, 2010, p. 99-106.

⁴¹ Ainsi, à titre d'exemple, la filière de Langue et culture italiennes à l'Université de Corse a disparu récemment, faute d'étudiants.

elle fait partie des langues menacées d'extinction avant la fin du 21^e siècle. Pour conclure sur cette situation peu réjouissante, laissons la parole à Jean-Marie Arrighi, l'un des écrivains corses contemporains :

Aux Corses de savoir si le découpage du monde que propose leur langue, celui qu'ont élaboré leurs ancêtres en deux millénaires, mérite d'être transmis à leurs enfants ; s'ils souhaitent maintenir et développer le bilinguisme, atout d'aujourd'hui et plus encore de demain dans une Europe en mouvement⁴².

Références

- Arrighi, Jean-Marie, *Histoire de la langue corse*, Éditions Jean Paul Glisserot, 2002.
- Bagnati, Tullio et Albano Marcarini, *Corsica*, introduzione di Sabino Acquaviva, quinta ristampa, Clup guide, Milano, 1984.
- Bourdieu, Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.
- Ciano, Galeazzo, *Diario 1937-1943*, a cura di Renzo de Felice, Milano, Rizzoli, 1996.
- Cini, Marco, *Une île entre Paris et Florence. Culture et politique de l'élite corse dans la première moitié du XIX^e siècle*, Ajaccio, Albiana, 2003.
- Cini, Marco (a cura), *Gli «Studii critici di costumi corsi» di Salvatore Viale. Il processo di modernizzazione della Corsica nel XIX secolo*, Torino, L'Harmattan Italia, 2018.
- Conseil de l'Europe, *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, 2025, <https://www.coe.int/fr/web/european-charter-regional-or-minority-languages/text-of-the-charter> (consulté le 23 janvier 2025).
- Deluermoz, Quentin, *Histoire de la France contemporaine 3. Le crépuscule des révolutions 1848-1871*, Paris, Seuil, coll. « Univers historique », 2012.
- Di Meglio, Alain, « La langue corse dans l'enseignement : données objectives et sens sociétal », *Tréma. Revue internationale en sciences de*

⁴² Jean-Marie Arrighi, *Histoire de la langue corse*, Éditions Jean Paul Glisserot, 2002, p. 126.

- l'éducation et didactique*, n° 31, 2009, p. 85-94, <https://journals.openedition.org/trema/975> (consulté le 23 janvier 2025).
- Di Meglio, Alain, « Langue corse : d'une diversité géographique à une "revernacularisation" », dans Didier Rey (dir.), *Atlas de la Corse contemporaine*, Arles, Actes Sud, 2023, p. 52-53.
- Dottelonde, Pierre, *Aux origines du nationalisme corse contemporain. Récit d'une genèse 1959-1976*, Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 2024.
- Ettori, Fernand, *Langue corse : incertitudes et paris*, Ajaccio, MCC, 1981.
- Marchetti, Pasquale et Domenic'Antò Geronimi, *Intricciate è cambiarine. Manuel pratique d'orthographe corse*, Clermont-Ferrand, Beaulieu, 1971.
- Mosse, George, *La nazionalizzazione delle masse. Simbolismo politico e movimenti di massa in Germania (1812-1933)*, traduction de Livia De Felice, introduction de Renzo De Felice, Bologna, Il Mulino, 2018 [1975].
- Ottavi, Pascal, « Regards sur le concept de diglossie, à l'épreuve du terrain corse », *Lidil. Revue de linguistique et de didactique des langues*, n° 44, 2011, p. 111-124, <https://journals.openedition.org/lidil/3145?lang=fr> (Consulté le 23 janvier 2025).
- Paci, Deborah, *Corsica fatal, Malta baluardo di romanità. L'irredentismo fascista nel mare nostrum (1922-1942)*, Firenze, Le Monnier, 2015.
- Pellegrinetti, Jean-Paul et Ange Rovere, *La Corse et la République. La vie politique, de la fin du second Empire au début du XXI^e siècle*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2004.
- Poli, Jean-Pierre, *Autonomistes corses et irrédentisme fasciste 1920-1939*, Ajaccio, DCL Éditions, 2007.
- Rey, Didier et Eugène Gherardi, *Le Grand Dérangement. Configurations géopolitiques et culturelles en Corse (1729-1871). Anthologie*, Ajaccio, Albiana, 2013.
- Thiers, Jacques, *Papiers d'identité(s)*, Ajaccio, Albiana, 2008.
- Thiers, Jacques, « Le français régional de Corse, une ressource ? », dans Marie-Antoinette Maupertuis (dir.), *La Corse et le développement durable*, Ajaccio, Albiana, 2010, p. 99-106.
- Viale, Salvatore, « Dell'uso della lingua patria in Corsica », *Archivio Storico Italiano*, Nuova Serie, vol. VI, 1857.
- Villa, Paul-Michel, *La maison des Viale*, Paris, Presses de la Renaissance, 1985.